

Paris, le 7 décembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un nouveau poste de Professeure des Universités pour les sages-femmes

Le 5 décembre 2022, **Anne Rousseau**, sage-femme enseignante-chercheure au Département de Maïeutique de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines et maître de conférences en maïeutique, **a été nommée et titularisée en qualité de Professeure des Universités avec une prise de poste effective au cours de l'année universitaire 2022-2023.**

C'est une avancée de plus dans la reconnaissance et la valorisation de la recherche en maïeutique. En effet, Anne Rousseau sera, à compter de ce jour, la deuxième sage-femme Professeure des Universités en France, après Corinne Dupont en 2021.

Au delà de la valorisation de la profession de sage-femme et la véritable avancée pour la formation au sein des Universités, le **Collège National des Sages-Femmes de France (CNSF) tient à féliciter chaleureusement Anne Rousseau, dont il convient de saluer le parcours remarquable et de remercier pour son travail avec et aux côtés du CNSF.** En effet, elle a œuvré pour la production de travaux de recherche, menés par des sages-femmes, en participant notamment aux Recommandations pour la Pratique Clinique (RPC) du CNSF de 2016 sur l'utilisation de l'oxytocine pendant le travail spontané mais aussi l'analyse des pratiques professionnelles. Elle a également activement participé à de nombreuses recherches pendant la pandémie COVID-19, sur les soins primaires et la téléconsultation. Malgré ce temps important consacré à la recherche, Anne Rousseau a toujours réussi à conserver une activité clinique en tant que vacataire au CHI de Poissy.

Depuis plusieurs années, de nombreuses sages-femmes s'engagent dans des parcours de recherche avec de grandes difficultés d'accès à des postes d'enseignant.e.s-chercheur.e.s à l'Université. La création de la section "Maïeutique" du CNU a permis de qualifier de multiples sages-femmes aux fonctions de maître de conférence. Malheureusement, trop peu sont titulaires d'un poste au sein d'une Université. L'absence de statut bi-appartenant, qui permet de cumuler à la fois les activités universitaires (enseignement et recherche) et une activité clinique, sans pour autant voir une diminution de rémunération liée au changement de statut, incite de nombreuses sages-femmes chercheur.e.s à postuler à l'étranger.

Le CNSF reste mobilisé pour valoriser la recherche en maïeutique et défendre la création de nouveaux postes d'enseignant.e.s-chercheur.e.s clinicien.ne.s destinés aux sages-femmes.



Contacts

Adrien GANTOIS, président du CNSF - 06 47 98 45 89